

un mode de vie indépendant. Ce type de résidence est parfois assorti d'un programme de travail en atelier.

On reconnaît de plus en plus le besoin de concevoir des habitations destinées à répondre aux besoins des personnes âgées et des handicapés et à utiliser au mieux les

On s'intéresse de plus en plus aux personnes âgées en raison de leur nombre croissant, et aux invalides afin de les aider à s'intégrer dans la population active.

appareils mécaniques et les instruments de travail afin de faciliter leur participation aux tâches de la vie quotidienne.

Les services d'ateliers, qui connaissent une expansion rapide, comprennent des entreprises exploitées dans un but lucratif au sein d'un marché concurrentiel. Ces entreprises emploient un certain nombre d'handicapés physiques ou mentaux. Les ateliers protégés et les centres d'activités utilisent les services d'un pourcentage croissant d'handicapés; il s'agit d'organismes sans but lucratif, mais qui arrivent généralement à couvrir leurs frais de production. Ce genre d'activité permet aux handicapés de participer dans une large mesure à leur entretien et à leur réadaptation. Les autres services communautaires destinés aux personnes âgées et aux handicapés sont surtout des centres d'activités sociales où des personnes qui, faute de tels services, seraient inactives et isolées, peuvent jouir de la compagnie de camarades et participer à des activités en milieu communautaire.

Le tableau 8.15 présente un résumé des dépenses effectuées au titre des services sociaux entre 1968 et 1979 ainsi qu'une analyse indiquant le total de chaque année en pourcentage de l'ensemble des dépenses au chapitre de la sécurité sociale, et le pourcentage d'accroissement par rapport à l'année précédente.

Progrès dans le domaine de la réadaptation

8.7

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement fédéral a contribué à la réalisation de divers programmes de réadaptation pour répondre au besoin croissant d'intégrer les invalides et les handicapés dans la communauté et la population active. Ces programmes sont destinés non seulement aux handicapés physiques et aux personnes souffrant de maladies chroniques, mais aussi à la réadaptation des handicapés mentaux, aux personnes souffrant de troubles psychiatriques, d'alcoolisme ou de toxicomanie, ainsi qu'aux personnes sortant des établissements pénitentiaires pour se réinsérer dans la société.

En 1979, un Bureau de réadaptation a été établi au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour coordonner les activités fédérales dans le domaine de la réadaptation médicale et sociale. Le Bureau était principalement chargé de déterminer la participation fédérale au Congrès mondial de réadaptation qui a eu lieu à Winnipeg en juin 1980, et dont on a parlé dans la sous-section 8.5.3 traitant des services internationaux de bien-être.

La plupart des services de réadaptation sont organisés conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux, indépendamment des services offerts aux Indiens et aux anciens combattants. Plus de 1,000 ateliers protégés, établis en partie dans le cadre de programmes fédéraux et provinciaux de création d'emplois fournissent du travail à de nombreux handicapés. Un programme semblable d'aide à l'emploi est réalisé grâce aux projets d'adaptation au travail élaborés par les provinces et dont les frais sont partagés avec le gouvernement fédéral aux termes du RAPC. Dans le cas des alcooliques et des toxicomanes, des subventions importantes ont été accordées en vue de l'établissement de cliniques de quartier, de centres de désintoxication et la réalisation de projets communautaires de réadaptation par des organismes fédéraux et provinciaux.